

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1906.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1906.

(Voir les n^{os} 4, 132, 150, 187, 197, session de 1905-1906, de la Chambre des Représentants, et 65, même session, du Sénat.)

Présents : MM. LÉGER, Président-Rapporteur; CHEVALIER, le Baron GASTON DE VINCK, le Baron D'HUART, G. VERCRUYSE.

MESSIEURS,

Le peu de temps laissé au Sénat pour examiner le Budget de l'Intérieur et de l'Instruction publique, l'indisposition survenue à votre rapporteur désigné empêchent votre Commission de vous présenter un rapport qui corresponde aux désirs légitimes de votre Assemblée. D'un autre côté, elle croit qu'il y a lieu de se conformer dès à présent à la règle que les délégations réunies du Sénat et de la Chambre ont cru devoir proposer à nos deux assemblées nationales pour accélérer et régulariser la discussion des budgets, en limitant les rapports à la discussion objective des dépenses proposées par les lois budgétaires.

Dans cet ordre d'idées, votre Commission estime qu'elle doit se borner aujourd'hui à quelques remarques générales.

*
* *

Le projet de Budget présente une légère augmentation à l'article 22 ; elle est de 5,000 francs, destinée à couvrir les frais de la répartition des électeurs en sections en vue des élections législatives.

Un membre fait observer qu'il y a lieu de renforcer l'action du commis-

saire d'arrondissement en ce qui concerne la confection des listes électorales elles-mêmes.

Il a été établi au Sénat que des administrations communales nombreuses apportent à ce travail si important une négligence déplorable.

* *

A l'article 45, le Gouvernement demande une augmentation de 25,000 francs pour mieux encourager les initiatives qui se produisent dans l'ordre des choses scientifiques et littéraires.

Dans le même but, la Commission se permet de signaler au Gouvernement la nécessité de majorer le crédit porté à l'article 73.

Un membre fait remarquer que déjà précédemment la Commission a signalé l'insuffisance du crédit figurant à l'article 73 du Budget.

Institué d'abord pour les seules universités de l'État, il a été étendu dans la suite aux quatre universités du pays sans avoir été augmenté. On pourrait dire qu'au regard de son libellé, le chiffre de 21,000 francs est dérisoire. Il est impossible au moyen d'une somme aussi restreinte d'encourager un travail quelque peu important.

* * *

Un magnifique ensemble de laboratoires a été construit comme annexe de l'université de Gand. Il comprend entre autres un laboratoire de bactériologie très bien installé, qui reçoit de nombreuses visites de savants étrangers. Une chose essentielle lui manque : un musée. La salle qui doit le contenir est construite; mais elle est vide. Depuis plus d'un an, une proposition a été faite pour commencer à la garnir de ce qui est nécessaire pour les démonstrations et les leçons de choses. Le Budget ne montre pas que suite ait été donnée.

Il est à remarquer en outre que le personnel attaché aux laboratoires est insuffisant.

La Commission appelle sur ces divers points l'attention sérieuse du Gouvernement; elle espère que le budget de 1907 donnera les satisfactions réclamées.

* *

Le Budget de l'enseignement, spécialement celui de l'enseignement primaire, a subi une heureuse augmentation; nous ne pouvons qu'en féliciter le Gouvernement et l'encourager à continuer dans cette voie.

Un membre fait observer que l'article 101 porte entre autres un crédit pour récompenser les instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture. La pratique démontre que ce crédit est insuffisant à raison du zèle que montrent les instituteurs à s'acquitter de ce travail; il s'ensuit que le montant des primes a été réduit. Votre Commission est d'avis que le crédit soit majoré de façon à pouvoir répondre aux propositions des jurés cantonaux.

Il faut que la diminution du nombre des illettrés continue. Il sera impos-

sible de le réduire à zéro; s'en rapprocher le plus possible est le but à poursuivre et n'épargner à cet égard aucun effort en est le moyen.

Les progrès réalisés dans ces derniers temps surtout démontrent qu'il est inutile de recourir à la panacée de l'enseignement obligatoire. La persuasion, l'exemple ont un effet plus salubre et plus durable. L'obligatoire répugne au caractère national.

*
* *

Votre Commission applaudit à la dépense proposée pour l'Observatoire. Cet établissement jouit d'un juste renom à l'étranger; il faut le maintenir pour l'honneur scientifique du pays.

*
* *

De nombreuses réclamations sont parvenues au Sénat contre la manière mesquine et vexatoire dont est appliquée la loi sur les droits d'auteur. La révision s'en impose. Depuis plusieurs années, votre Commission des pétitions a renvoyé au Gouvernement celles qu'il a reçues.

Votre Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique insiste pour qu'il y soit donné suite..

*
* *

Moyennant ces observations, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget soumis à vos délibérations.

Le Président-Rapporteur,
TH. LÉGER.